

La Minerve



Le Minervoïis

Mot du maire

Bulletin municipal SEPTEMBRE 2020



COVID-19

Au cours des derniers mois, nous avons été submergés de commentaires de toutes sortes en regard de la pandémie. Le confinement étant allégé, la vie économique redevient graduellement active; il en va de même pour l'aspect social au quotidien. Mais il est utopique de penser que notre vie va rapidement reprendre son cours normal tout comme avant la pandémie.

Y a-t-il un relâchement général, autant au Québec qu'ailleurs? À vous de juger! Indépendamment de certains hurluberlus qui vont jusqu'à nier l'existence de la COVID-19, les statistiques démontrent clairement que les 30 à 60 ans représentent 40 % des personnes atteintes. Aux États-Unis seulement, 40 000 nouveaux cas par jour. La reprise des activités nous incite donc à repenser nos façons de faire, qu'on le veuille ou non! À titre d'exemple, nous avons déjà changé nos habitudes de consommation et mis de côté nos projets de voyage. Encourager les achats locaux stimule l'économie régionale, mais la pandémie ralentit toutes stratégies de mondialisation, il en va de soi! En bout de ligne, il faudra accepter de payer plus cher et de distinguer l'essentiel du superflu.

Puisqu'au Québec, la population vieillissante est plus importante qu'ailleurs, il nous faudra rapidement analyser des solutions déjà proposées avant de vouloir réinventer la roue! Le rapprochement des centres de décisions à proximité des divers intervenants faciliterait la mise en place rapide des correctifs appropriés, ne croyez-vous pas?

L'ÉCONOMIE

Nous sommes en début septembre et l'économie en général tient le coup. Le télétravail vient au secours d'une multitude de compagnies, mais ce n'est pas le cas pour la très petite entreprise qui peine à se maintenir en affaires. Le coût des denrées n'a pas encore été trop affecté, malgré le manque de main d'œuvre et les aliments qui pourrissent dans les champs, faute de travailleurs. **Il est plus qu'urgent que nos gouvernements mettent en place des programmes d'autosuffisance.**

La pandémie a fait ressortir les faiblesses de l'économie mondiale, et ce, à n'en pas douter. De plus, un protectionnisme émergent forcerait les décideurs de ce monde à revoir leurs méthodes de commercialisation, et ce, à court et moyen terme.

Que dire du remboursement de la dette découlant de la pandémie? N'oublions pas que tous les pays feront face à la même situation, **ce qui pourrait faciliter les consensus internationaux.** Tenant compte que les impôts sur le revenu ne peuvent être majorés, il faudra envisager d'autres moyens de remboursement; une fiscalité à rebâtir peut-être?

À La Minerve, la clé du succès réside essentiellement dans la création d'emplois, l'arrivée de nouveaux résidents et la rétention des résidents actuels, incluant les personnes du bel âge. Il nous faudra donc être plus que jamais créatifs et attentifs aux occasions qui se présenteront.

LA RÉSIDENCE DES GENS DU BEL ÂGE

En plus de créer de l'emploi, le projet d'une résidence pour aînés de La Minerve est un très bel exemple de moyen d'encourager les gens autonomes et semi-autonomes à demeurer au sein de notre communauté, tout en profitant de la proximité de leurs familles respectives.

Parlant de la résidence, tel que déjà annoncé, une première étape de franchise puisque le gouvernement provincial a octroyé à notre municipalité, la possibilité de construire un 24 logements, alors que la norme justifiait un 16 logements, et ce, en regard de la population. Un autre gain pour les gens de chez nous, grâce notamment à la compréhension des autorités provinciales et après la production d'un argumentaire, lors d'une réunion tenue à Québec à l'automne dernier.

La construction éventuelle de ladite résidence tiendra compte de la nouvelle réalité qu'est la COVID-19, notamment en matière de distanciation. À suivre avec beaucoup d'intérêt...

AMÉLIORATION DU CIRCUIT ROUTIER

Une subvention de plus de 700 000 \$ vient de nous être octroyée pour la réfection d'une partie du chemin Isaac-Grégoire Sud; les travaux devraient débuter vers la fin septembre 2020 et font suite aux travaux maintenant terminés du chemin Després.

D'autres subventions sont dans le collimateur des demandes et concernent, entre autres, les chemins du lac-à-la-Truite et des Fondateurs. À court terme, des travaux sont également prévus pour le chemin des Pionniers.

*Jean Pierre Monette,
maire*

MAYOR'S BRIEF

COVID-19

With some success at containment, our economic and social life has gradually become more active. However, it is over optimistic to believe that our lives will quickly return to normal as we knew before the pandemic.

Statistics clearly show that 40% of people with the disease are in the 30-60 age range. COVID in the United States alone, is seeing 40 000 new cases per day. The resumption of activities therefore prompts us to rethink our ways of doing things. For example, we have already changed our consumption habits and set aside our travel plans. Encouraging local purchasing stimulates the regional economy, but the pandemic slows down any strategies of globalization, of course! At the end of the day, we will have to agree to pay more and distinguish the essential from the superfluous.

Since Quebec's aging population is larger than elsewhere, we will need to quickly analyze solutions already proposed before we want to reinvent the wheel! We believe that bringing decision centres closer to the various stakeholders would facilitate the timely implementation of appropriate corrections.

THE ECONOMY

It is early September and the economy in general is holding up. Telework comes to the rescue of a multitude of companies, but this is not the case for the very small company that is struggling to keep up with business. The cost of food has not yet been affected too much, despite the lack of labour and food rotting in the fields due to a lack of workers. **It is urgent that our governments put in place self-sufficiency programs.**

The pandemic has highlighted the weaknesses of the global economy, and emerging protectionism is forcing decision-makers around the world to rethink their marketing methods in the short to medium term.

In La Minerve, the key to success lies mainly in creating jobs, welcoming new residents and retaining current residents, including our senior citizens. We will therefore need to be more creative than ever and attentive to emerging opportunities.

THE SENIORS' RESIDENCE

In addition to creating jobs, the La Minerve Seniors' Residence project is a great example of how to encourage our autonomous and semi-autonomous seniors to remain in our community, and being close to their families.

Speaking of the residence, the provincial government has granted our municipality the possibility of building a 24-unit dwelling, when the standard justified a 16-unit unit, and this, in relation to the population.

The possible construction of the residence will take into account the new reality of COVID-19, in particular, in terms of distancing. We will keep you informed of progress.

LOCAL ROAD IMPROVEMENTS

A grant of more than 700 000 \$ has just been awarded to us for the improvement of part of chemin Isaac-Grégoire Sud; work is expected to begin in late September 2020 and follows the now-completed work on chemin Després.

Other grant applications are in progress for chemin du lac-à-la-Truite et chemin des Fondateurs. In the short term, work is also planned for chemin des Pionniers.

Jean Pierre Monette,
mayor



INTERNET HAUTE VITESSE SUR FIBRE OPTIQUE LA MINERVE ET LE SECTEUR LAC LABELLE Projet en cours de réalisation

Plus de 400 clients branchés

COVID-19 – Service essentiel – TFLM, en tant que câblodistributeur, offre un service jugé essentiel à la population. Considérant les directives de la Santé publique, **nous maintenons le service à la clientèle en télétravail durant les heures d'ouverture.**

819 274-1553 / Sans frais: 1-833-274-TFLM (8356)

Évolution des travaux - La construction des secteurs **DORSALE, Lac Chapleau et Lac Désert** est **complètement terminée**, mis à part quelques enclaves. Les résidents de ces secteurs peuvent donc être branchés sur demande, dès le paiement des frais exigés.

Pour le secteur **Lac à la Truite** (incluant Chadrofer), nous sommes en attente des permis pour compléter la **construction du chemin de la Chapelle et à travers bois pour alimenter le chemin Chadrofer**. La pose des terminaux de branchement suivra ainsi que les mises en service.

Le secteur **Lac Labelle** est en construction au rythme de la réception des permis de construire. Les branchements débiteront en septembre. La réception des permis de construire dictera la séquence de construction des autres secteurs, **Lac Équerre et Lac La Minerve**.

Frais de branchement – Nous avons atteint le nombre de **branchements subventionnés** selon les **ententes de contribution** (fédéral – provincial). Une demande auprès des gouvernements pour financer plus de branchements est restée vaine. TFLM, au stade actuel du projet, n'a d'autre choix que de demander aux clients d'assumer les frais de branchement. **Les frais convenus des branchements en cours** seront respectés. Notez-bien que les tarifs pour les services **Internet, Télévision et Téléphonie** demeurent inchangés.

Modes de paiement – TFLM est maintenant enregistré chez DESJARDINS. Les paiements sont acceptés au comptoir des caisses, aux guichets automatiques, service AccèsD par Internet et via le service AccèsD téléphonique.

Inscription à notre base de données - À date, plus de **1170** personnes de la municipalité de La Minerve et du secteur Lac Labelle se sont inscrites, démontrant un intérêt marqué pour nos services **INTERNET HV, Télévision HD et Téléphonie résidentielle**.

Claude Proulx, ing.

Directeur général

Télé-Fibre La Minerve

dq@telefibrelaminerve.com

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean Pierre Monette	Maire
Marc Perras	Siège #1
Ève Darmana	Siège #2
Lynn Manconi	Siège #3
Mark D. Goldman	Siège #4
Michel Richard.....	Siège #5
Hélène Cummings	Siège #6



SÉANCES DU CONSEIL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AOÛT 2020

Le règlement numéro 690 décrétant un emprunt de 707 802 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, a été adopté et doit maintenant recevoir l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avant son entrée en vigueur.

Le seul soumissionnaire à l'appel d'offres S2020-05 pour l'abrasif 2020-2021, soit « Les Agrégats de Labelle », s'est vu octroyer le contrat pour l'approvisionnement de 8 000 tonnes d'abrasif mélangé, et ce, au coût de 7,85 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables.

La soumission de « Compass Minerals Canada Corp » a été acceptée pour l'achat d'environ 600 tonnes de sel de déglacage, au coût de 92 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Administration

Il a été convenu de réserver, du surplus budgétaire 2019, un montant de 976 \$ pour le musée.

La firme « Amyot Gélinas C.A. » a été nommée comme firme de vérificateurs pour l'année financière 2020. Les honoraires pour ce mandat s'élèvent à la somme de 13 990 \$, plus les taxes applicables.

Une aide financière au montant de 1 500 \$ a été octroyée, plus de l'aide technique pour la réalisation du projet commun de l'Association des propriétaires riverains pour la protection de l'environnement du lac Marie-Louise de La Minerve et de l'Association des résidents du lac Grégoire, afin de permettre la mise en valeur de l'habitat de l'omble de fontaine dans l'émissaire du lac Grégoire.

Sécurité publique

Le seul soumissionnaire à l'appel d'offres S2020-07 pour les travaux de réfection du toit de la caserne, soit « Les Toitures JLP Bélanger », s'est vu octroyer le contrat pour ces travaux, au coût de 24 400 \$, plus les taxes applicables. De plus, il a été convenu d'autoriser un paiement supplémentaire de 2 000 \$ plus les taxes applicables à cet entrepreneur, pour l'installation d'un panneau de support de membrane au toit. La totalité des coûts pour ces travaux sera empruntée au fonds de roulement, répartie sur un emprunt de 5 ans, à compter de 2021.

Un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides, transmis le 24 septembre 2019, a été donné par les membres du conseil municipal et ces derniers ont également adopté le plan de mise en œuvre régional.

Transports

Suite à la décision de monsieur Luc Bédard, il a été convenu de mettre fin à son lien d'emploi.

Suite à la décision de monsieur Stéphane Laramée, il a été convenu de mettre fin à son lien d'emploi.

La soumission de « Uniroc Construction Inc. » a été acceptée dans le cadre de l'appel d'offres MIN-19-02, pour la réfection du chemin Isaac-Grégoire Sud, sur une distance de 3,0 km, et ce, au coût de 632 003,82 \$, incluant les frais de contingences et les taxes applicables.


Hygiène du milieu

Il a été convenu d'accepter la lettre de démission de monsieur Stéphane Campbell et de mettre fin à son lien d'emploi.

Il a été convenu d'appuyer l'Association du lac Chapleau dans ses démarches auprès de l'Agence du Revenu du Canada, afin d'obtenir la reconnaissance d'organisme de bienfaisance. En effet, cette Association recrute des bénévoles et tente d'amasser des dons afin de les aider dans la lutte contre le myriophylle à épi, particulièrement dans le lac Chapleau mais aussi dans le lac des Mauves. Cette mission bénéficie à tous puisque le risque de propagation dans les autres lacs de notre territoire s'en voit grandement diminué.

Loisirs et culture

Un montant n'excédant pas 10 000 \$ a été autorisé pour la fourniture et l'installation de poteaux devant servir à soutenir les bandes de la patinoire. Cette dépense sera affectée au surplus budgétaire.



ACCÈS AUX BUREAUX MUNICIPAUX

L'accès aux bureaux municipaux sera bientôt possible de façon adaptée à la situation actuelle, soit dans le respect des normes sanitaires en vigueur (lavage des mains, port du masque obligatoire et distanciation).

Les citoyens sont invités à privilégier les contacts par téléphone ou par courriel dans la mesure du possible. Toutefois, lorsqu'une visite en personne sera nécessaire, il faudra prévoir attendre à l'extérieur puisqu'une seule personne à la fois sera admise à l'intérieur.

Si vous avez à rencontrer un membre du personnel, vous devez d'abord prendre rendez-vous puisqu'une seule salle servira aux rencontres avec les citoyens.

Pour le paiement de vos comptes de taxes, nous vous invitons à les acquitter par chèque (que vous pouvez déposer dans aux lettres sécurisée sur le perron de l'hôtel de ville) ou via votre institution financière.

NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES

N'oubliez pas que conformément au règlement numéro 671 concernant le nourrissage des animaux sauvages et des oiseaux aquatiques, plusieurs interdictions sont en vigueur sur tout le territoire de La Minerve.

Ledit règlement interdit le nourrissage des animaux sauvages (notamment les cerfs de Virginie) et des oiseaux aquatiques aux endroits suivants :

Sur les plans d'eau;

- À moins de 100 mètres d'un plan d'eau;
- À moins de 100 mètres d'un chemin public ou privé;
- À moins de 100 mètres d'une unité d'habitation;
- À moins de 100 mètres d'un bâtiment commercial.

Les amendes suivantes seront imposées aux contrevenants :

- 400 \$ (minimum) à 2 000 \$ (maximum) pour une personne physique;
- 600 \$ (minimum) à 4 000 \$ (maximum) pour une personne morale;

Plusieurs raisons motivent l'adoption d'un tel règlement :

- Augmentation du risque d'accidents routiers;
- Dommmages causés aux cultures, arbustes et autres;
- Attrait des prédateurs;
- Risque d'affecter la santé des humains (porteurs de parasites);
- Nourriture artificielle non adaptée pour l'animal;
- Protection des lacs et cours d'eau.

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement est chargé de l'application de la réglementation en vigueur.

STATION DE LAVAGE DES EMBARCATIONS ET DESCENTES PUBLIQUES

L'horaire de la station de lavage des embarcations située au garage municipal (75 chemin de La Minerve) a été modifié en date du 8 septembre dernier. Voici donc l'horaire en vigueur jusqu'au 12 octobre prochain :

- Du lundi au jeudi :..... 8 h à 12 h
- Du vendredi au dimanche :..... 8 h à 17 h

Veuillez prendre note que toutes les barrières aux descentes publiques seront ouvertes à compter du 12 octobre 2020.

AMÉNAGEMENTS PISCICOLES DANS L'ÉMISSAIRE DU LAC GRÉGOIRE

L'Association des riverains du lac Grégoire et l'Association des propriétaires riverains pour la protection de l'environnement du lac Marie-Louise de La Minerve, en partenariat avec la Municipalité de La Minerve, ont procédé, entre le 27 août et le 15 septembre, à des travaux d'aménagements piscicoles dans l'émissaire du lac Grégoire. Ces travaux ont préalablement été autorisés par le ministère et vont permettre d'améliorer la qualité de la fraie de l'omble de fontaine dans l'affluent principal du lac Grégoire, à partir du lac Marie-Louise. Environ 20 m² de frayères seront restaurées ainsi qu'environ 25 m² d'abris, en plus de permettre la création d'une fosse de 8 m². Bravo pour cette belle initiative!





Source

Récemment nous avons connu des épisodes d'eau brouillée à la source. Malheureusement lorsque ces situations se présentent, nous ne pouvons faire autrement que de faire procéder à l'analyse de la qualité de l'eau avant d'en permettre la distribution. Dans l'intervalle, les gens ont pu venir chercher de l'eau à la prise extérieure sur le côté du bâtiment de l'hôtel de ville. Nous sommes désolés des inconvéniens que cette situation a pu causer.

De plus, nous confirmons que le système automatisé avec détecteur de mouvement pour actionner l'écoulement de l'eau, est maintenant en fonction. Bien sûr, ce système sera en fonction tant que la température le permettra puisqu'il sera préférable de laisser un filet d'eau couler en hiver.

Travaux de chargement granulaire sur certains chemins municipaux

Au cours des prochaines semaines, le Service des travaux publics fera l'ajout de matériaux granulaires sur les chemins suivants :

Lac-à-la-Truite
Des Guides
Doré
Daigneault
Tisserand
Lac Alphonse

Pont chemin Séguin

Les représentants du ministère des Transports ont terminé leurs travaux et ont procédé à l'inspection de la structure afin d'en évaluer la capacité de charge. Celle-ci a été déterminée à 15T-24T-30T.

Message important concernant les bacs

Il est très important de vous assurer de mettre vos bacs au chemin seulement la veille de la collecte et de les retirer dès que possible par la suite. En aucun autre temps les bacs doivent être dans l'emprise du chemin. Les contribuables qui ne peuvent retirer eux-mêmes leurs bacs après la collecte, sont priés de mandater un voisin ou ami pour le faire.

De plus, nous vous invitons à ne pas surcharger votre bac au-delà de sa capacité puisque lorsque le couvercle ne ferme plus, vous risquez de le faire endommager. Lorsque vous avez de trop grandes quantités de matières pour votre bac, nous vous invitons à vous présenter à l'écocentre, pendant des heures d'ouverture, afin d'obtenir des solutions alternatives.

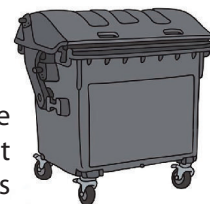
LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DU PRÉAU

L'accès au centre communautaire sera autorisé pour la tenue de rencontres importantes, municipales ou autres, ainsi que pour la tenue de conseils d'administration de nos organismes ou associations. Dans cette perspective, l'organisme ou association qui en fera la réservation devra s'engager à faire respecter les normes sanitaires en vigueur (lavage des mains, port du masque obligatoire et distanciation). De plus, afin de permettre la désinfection sécuritaire des lieux, seuls les mercredis et samedis seront des journées susceptibles d'être réservées pour ces rencontres.

Quant au préau, il pourra être réservé pour la tenue de certains événements aussi mais toujours sous réserve du respect des normes sanitaires en vigueur. Aucun prêt de matériel, chaises ou autres ne sera possible tant que durera la pandémie.

RETRAIT DES BACS À REBUTS RUE MAILLOUX

Les bacs de 1100 litres situés sur la rue Mailloux, non loin de l'hôtel de ville, ont été retirés. Les contribuables sont priés d'utiliser leurs propres bacs et au besoin, lors de situations particulières, de se présenter à l'écocentre pendant les heures d'ouverture afin de trouver des solutions alternatives.



Des bacs standards seront dorénavant installés le long du bâtiment de l'hôtel de ville, **pour les besoins exclusifs de l'hôtel de ville**. Il ne sera plus possible aux citoyens d'y laisser leurs rebuts.

KIOSQUE TOURISTIQUE

Veillez prendre note que les heures d'ouverture du kiosque touristique ont changées récemment. Voici donc l'horaire actuellement en vigueur :

Du 8 septembre au 12 octobre 2020
(Bureau d'accueil touristique seulement)
Samedi et dimanche de 10 h à 16 h

Bien que la saison de la SÉPAQ ne soit pas complètement terminée, il n'est plus possible d'obtenir des droits d'accès à notre kiosque touristique de La Minerve. Si vous désirez obtenir de tels droits d'accès, vous devez le faire en ligne, via le site Internet de la SÉPAQ ou en vous rendant directement à un autre point de service ouvert.

BIBLIOTHÈQUE

La Minerve

HORAIRE SPÉCIAL
DU 30 AOÛT AU 25 SEPTEMBRE 2020

Mardi, jeudi et vendredi :
de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

RETOUR À L'HORAIRE RÉGULIER
À COMPTER DU 26 SEPTEMBRE 2020

Mardi et jeudi :
de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Vendredi :
de 10 h à 12 h et de 13 h à 19 h

Samedi :
de 10 h à 14 h

HEURE DU CONTE

D'HALLOWEEN

le 31 octobre 2020 à 10 h 30

avec Gloria Ramia Prenafeta



Tant que dame nature le permettra, les amateurs de pickleball pourront continuer de jouer sous le préau. Il ne sera malheureusement pas possible de poursuivre les joutes à l'intérieur de l'école par la suite puisque la situation en lien avec la COVID-19 ne le permet pas. Il n'y aura pas non plus de mini tournoi cette année.

Nouvelle procédure pour les joueurs de pickleball :

Dès maintenant, chaque joueur devra avoir sa propre balle, identifiée à son nom, et devra la conserver pour ses prochaines joutes ou s'en procurer une nouvelle qu'il devra aussi identifier à son nom avant le début du jeu. Plus de détails à ce sujet, sur le groupe Messenger de La Minerve.

Vie active

Les activités débuteront à l'extérieur, sous le préau, à compter du 24 septembre et ce, jusqu'à la fin octobre 2020 (excepté le jeudi 1^{er} octobre). Elles se tiendront tous les lundis et jeudis, à 13 h 30.

Broderie dentelle et photographie!



**Tous les dimanches de 12h à 16h
et les deux derniers samedis de septembre de 12h à 16h.**

Pour une visite guidée, communiquez avec: ldurand@municipalite.laminerve.qc.ca

LE PETIT MUSÉE EST SITUÉ AU COEUR DU VILLAGE DE LA MINERVE - 109 CHEMIN DES FONDATEURS